



CornetVincent
Ségurel

Renouveler son **C**omité **S**ocial > et **E**conomique

1/5 Quand et comment
engager le processus
électoral ?



QUEL QUE SOIT L'EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

- › En cas de renouvellement du CSE, **l'invitation à négocier** le protocole d'accord préélectoral doit parvenir aux organisations syndicales **deux mois avant l'expiration des mandats en cours**,
 - › Il convient de respecter **un délai d'au moins 15 jours** entre la réception de cette invitation à négocier par les organisations syndicales et la date de la 1^{ère} réunion de négociation.
 - › **L'information du personnel** concernant l'engagement du processus électoral doit intervenir au plus tôt 90 jours avant la date du 1^{er} tour.
- 

Concernant **les entreprises de 11 à 20 salariés** :

- › **L'employeur ne doit inviter les organisations syndicales à négocier le protocole d'accord préélectoral que si au moins un salarié s'est porté candidat aux élections dans un délai de 30 jours à compter de l'information au personnel.**





› **Nouveauté : L'employeur est tenu d'organiser les élections du CSE même en l'absence de candidats dans le délai de 30 jours** à compter de l'information du personnel. Il s'agit d'une **nouvelle position de l'administration** suite à la mise en ligne du nouveau formulaire CERFA de procès-verbal de carence en août 2023.

- Auparavant, la position de l'administration était qu'en l'absence de candidats dans le délai de 30 jours, l'employeur était dispensé d'inviter les organisations syndicales à négocier un protocole préélectoral. Le processus électoral était achevé et il convenait d'établir un procès-verbal de carence.
 - L'administration a annoncé que le site internet dédié aux élections professionnelles et le questions-réponses sur le CSE seraient prochainement actualisés sur ce point.
- 



Affaire à suivre...

**NOS EXPERTS EN DROIT SOCIAL ET DE
L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE**



Marie Basilien
Avocat directeur



Laurence Tardivel
Avocat associé



CornetVincent
Ségurel

Swipe

www.cvs-avocats.com